

RGPD : quels changements pour les entreprises ?

Denis JACOPINI



vous informe

RGPD : quels
changements pour
les
entreprises ?

À l'occasion du salon des Assises de la Sécurité de Monaco qui a réuni plus de 2500 spécialistes de la sécurité informatique, le nouveau règlement européen sur les données personnelles était dans tous les esprits. Ce dernier, qui entrera en vigueur le 25 mai 2018, constitue une réelle avancée pour les citoyens, mais un sacré casse-tête pour les entreprises du secteur numérique qui n'ont plus que quelques mois pour se mettre en conformité.

« En tant que citoyen, on va avoir l'accès à nos données plus facilement ainsi qu'un droit d'effacement. Le texte a été conçu pour donner du pouvoir aux Européens sur les grands acteurs américains du numérique. S'ils refusent d'appliquer la loi, l'amende sera de 4 % du chiffre d'affaires mondial consolidé, ce qui est énorme même pour des sociétés comme Google. Ensuite, il y aura un certain nombre de choses pour lesquelles le citoyen devra donner son consentement. Les entreprises devront solliciter l'accord des utilisateurs de manière plus explicite et transparente pour chaque changement de règles générales d'usage, de conditions générales de ventes, etc. La loi permettra également de contacter les acteurs du numérique pour demander la suppression de l'intégralité de ses données bien plus facilement qu'à l'heure actuelle. Par ailleurs, les citoyens vont avoir le droit à la portabilité de leurs données. Concrètement, si un jour vous voulez quitter Gmail pour aller chez Hotmail, vous pourrez demander la portabilité de vos emails, les récupérer et les passer sur un autre compte. Cela renforce l'idée que les données que l'on crée nous appartiennent. En tant que citoyen, c'est une avancée extraordinaire qui n'a aucun équivalent dans le monde ».

Des changements dont on ne peut que se réjouir...[lire la suite]

Besoin de **vous mettre en conformité avec le RGPD** ?

Besoin d'une **formation pour apprendre à vous**

mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

A Lire aussi :

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur

: <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité », « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Contactez-nous



Réagissez à cet article

Source : *Données personnelles : que va changer le nouveau règlement européen ?*

Propos de Jérôme Billois, Senior Manager chez Wavestone

7 conseils pour se protéger les enfants des cyberpédophiles



7 conseils
pour se
protéger
les
enfants
des cyber
pédophiles

Les spécialistes de la cybercriminalité de la police judiciaire niçoise tirent la sonnette d'alarme. Trop d'enfants sont laissés seuls avec un ordinateur dans leur chambre, exposés au danger. Voici quelques conseils pour s'en prémunir.

1. Mettez le moins de photos personnelles possibles sur les réseaux sociaux, de vous, de votre famille ;
2. On ne divulgue pas le vrai nom de l'enfant, ou sa photo sur Internet ;
3. Il ne doit pas accepter de nouveaux contacts inconnus: ni par e-mail, ni sur les réseaux et autres applications sociales ;
4. Les parents doivent se tenir informés des risques ;
5. Sensibiliser les enfants lors d'un dialogue familial constructif ;
6. Ne jamais laisser un ordinateur dans une chambre d'enfant, seul, sans surveillance. « *Il doit se trouver dans la pièce principale, sans code d'accès.* » ;
7. Ne pas laisser les enfants opérer des achats seuls sur le Net.

L'Éducation nationale a publié une étude de 2014: 4,5% des collégiens disaient subir un cyber harcèlement, c'est-à-dire une violence verbale, physique ou psychologique répétée. Un élève sur cinq a déjà été victime de cyberviolence...[lire la suite]

LE NET EXPERT :

- **SENSIBILISATION / FORMATIONS :**
 - **CYBERCRIMINALITÉ**
 - **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**
 - **AU RGPD**
 - **À LA FONCTION DE DPO**
- **RECHERCHE DE PREUVES** (outils Gendarmerie/Police)
 - **ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)**
 - **TÉLÉPHONES** (récupération de **Photos / SMS**)
 - **SYSTÈMES NUMÉRIQUES**
- **EXPERTISES & AUDITS** (certifié ISO 27005)
 - **TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES**
 - **SÉCURITÉ INFORMATIQUE**
 - **SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES**

FORMATIONS EN CYBERCRIMINALITÉ, RGPD ET DPO : En groupe dans la toute la France ou individuelle dans vos locaux sous forme de conférences, ou de formations, de la sensibilisation à la maîtrise du sujet, suivez nos formations ;

COLLECTE & RECHERCHE DE PREUVES : Nous mettons à votre disposition notre expérience en matière d'expertise technique et judiciaire ainsi que nos meilleurs équipements en vue de collecter ou rechercher des preuves dans des téléphones, ordinateurs et autres équipements numériques ;

EXPERTISES TECHNIQUES : Dans le but de prouver un dysfonctionnement, de déposer ou vous protéger d'une plainte, une expertise technique vous servira avant procès ou pour constituer votre dossier de défense ;

AUDITS RGPD / AUDIT SÉCURITÉ / ANALYSE D'IMPACT : Fort de notre expérience d'une vingtaine d'années, de notre certification en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005) et des nombreuses formations suivies auprès de la CNIL, nous réaliseront un état des lieux (audit) de votre installation en vue de son amélioration et vous accompagnons dans l'établissement d'une analyse d'impact et de votre mise en conformité ;

MISE EN CONFORMITÉ CNIL/RGPD : Nous mettons à niveau une personne de votre établissement qui deviendra référent CNIL et nous l'assisterons dans vos démarches de mise en conformité avec le RGPD (Règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel).

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

NOS FORMATIONS : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>
(Numéro formateur n°93 84 03041 84 (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle))



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRETF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Source : 7 conseils pour se protéger des cyber pédophiles – Nice-Matin

Alerte Android : Le pire ransomware jamais détecté fait ses premières victimes



Alerte
Android :
Le pire
ransomware
jamais
détecté
fait ses
premières
victimes

Android est à nouveau visé par un malware vendredi 13 octobre : DoubleLocker, un redoutable ransomware, chiffre les fichiers sur le smartphone et change son mot de passe, même s'il n'est pas rooté. Des chercheurs de ESET à l'origine de la découverte expliquent que ce ransomware se cache dans un APK d'Adobe Flash Player ce qui peut augmenter le risque d'une propagation rapide. La seule façon de s'en débarrasser c'est de réinitialiser le smartphone. Ce serait le pire ransomware détecté à ce jour.

Les chercheurs de ESET viennent de découvrir le premier ransomware Android capable de prendre le contrôle total de votre smartphone.

Il parvient à obtenir des droits administrateur même sur des smartphone non-rootés, ce qui le rend extrêmement dangereux.

Android/DoubleLocker.A est basé sur un trojan bancaire modifié pour changer le code PIN du smartphone sur lequel il est installé et chiffrer ses données. Les chercheurs précisent qu'un tel mode d'action était jusqu'ici du jamais vu.

Android : le pire ransomware jamais détecté, DoubleLocker, bloque et chiffre les smartphones

Le chercheur Lukáš Štefanko à l'origine de la découverte de DoubleLocker ajoute : « à cause du fait qu'il trouve son origine dans un malware bancaire, DoubleLocker pourrait très bien être modifié pour devenir ce que l'on pourrait appeler un malware bancaire-rançon. Un malware à deux étages, qui essaie d'abord de voler vos données bancaires et/ou vider votre compte ou compte PayPal, puis bloque votre appareil et ses données pour exiger une rançon... spéculation de côté, on a détecté la version test d'un tel malware dans la nature pratiquement en même temps, en mai 2017 ».

On trouve DoubleLocker dans des APK de Flash Player sur de sites compromis méthode déjà utilisée par d'autres malwares. Une fois lancée, l'application lance un service d'accessibilité baptisé Google Play Service. Le malware obtient ensuite tout seul les permissions d'accessibilité, puis les utilise pour activer les droits administrateurs et se définir comme *Launcher* par défaut. Dès que l'utilisateur appuie sur le bouton Home, le malware est activé. Le PIN est alors changé et les fichiers du répertoire principal chiffrés. Le ransomware demande alors de payer 0.013 BTC dans les 24 heures, soit environ 62 euros au moment où nous écrivons ces lignes. Les chercheurs relèvent que les fichiers chiffrés, qui prennent l'extension .cryeye, ne sont pas supprimés à l'issue de ce délai...[lire la suite]

QUE PROPOSE LE NET EXPERT, (EXPERT INFORMATIQUE ASSERMENTÉ) :

- SENSIBILISATIONS / FORMATIONS (n° formateur)
 - RECHERCHE DE PREUVES

- EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)

NOTRE MÉTIER :

- SENSIBILISATION / FORMATIONS :

- CYBERCRIMINALITÉ

- PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

- AU RGPD

- À LA FONCTION DE DPO

- RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)

- ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)

- TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)

- SYSTÈMES NUMÉRIQUES

- EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)

- TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES

- SÉCURITÉ INFORMATIQUE

- SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

FORMATIONS EN CYBERCRIMINALITÉ, RGPD ET DPO : En groupe dans la toute la France ou individuelle dans vos locaux sous forme de conférences, ou de formations, de la sensibilisation à la maîtrise du sujet, suivez nos formations ;

COLLECTE & RECHERCHE DE PREUVES : Nous mettrons à votre disposition notre expérience en matière d'expertise technique et judiciaire ainsi que nos meilleurs équipements en vue de collecter ou rechercher des preuves dans des téléphones, ordinateurs et autres équipements numériques ;

EXPERTISES TECHNIQUES : Dans le but de prouver un dysfonctionnement, de déposer ou vous protéger d'une plainte, une expertise technique vous servira avant procès ou pour constituer votre dossier de défense ;

AUDITS RGPD / AUDIT SÉCURITÉ / ANALYSE D'IMPACT : Fort de notre expérience d'une vingtaine d'années, de notre certification en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005) et des nombreuses formations suivies auprès de la CNIL, nous réaliseront un état des lieux (audit) de votre installation en vue de son amélioration et vous accompagnons dans l'établissement d'une analyse d'impact et de votre mise en conformité ;

MISE EN CONFORMITÉ CNIL/RGPD : Nous mettrons à niveau une personne de votre établissement qui deviendra référent CNIL et nous l'assisterons dans vos démarches de mise en conformité avec le RGPD (Règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel).

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

NOS FORMATIONS : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

(Numéro formateur n°93 84 03041 84 (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle))



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRIEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Réagissez à cet article

Source : *Android : le pire ransomware jamais détecté fait ses premières victimes*

RGPD : Ce que les consommateurs doivent savoir



**RGPD : Ce que
les
consommateurs
doivent savoir**

Les consommateurs doivent comprendre clairement ce qu'ils acceptent comme traitements sur les sites e-commerce et la portée de leurs consentements.

Les techniques modernes de marketing e-Commerce (retargetting, suggestions de produits...) doivent être explicitement acceptées par les particuliers. Ils disposent également d'un accès direct à leurs informations personnelles. En pratique, ils pourront demander la portabilité de leurs informations (données de commandes, listes d'envie...) et obtenir un double consentement pour leurs enfants. En cas de fuite de données, l'internaute sera informé dans les 72 heures par l'entreprise, la responsabilité pouvant incomber au sous-traitant responsable de la fuite ou à l'hébergeur si ce dernier a été attaqué. Pour s'assurer du respect de ces nouveaux droits, le législateur a rendu possibles les actions collectives via des associations...[lire la suite]

Besoin d'un formateur RGPD ? Besoin de former votre futur DPO ? Contactez-nous

A Lire aussi :

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
(Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Source : Le RGPD : 81% des entreprises ne seront pas en conformité en mai 2018 – Global Security Mag Online

RGPD : Comment le mettre en oeuvre dans le e-Commerce



D'ici mai 2018 toutes les entreprises devront respecter la nouvelle réglementation. Cette mise en œuvre implique une bonne compréhension à la fois des obligations et des moyens d'y parvenir.

Les sites e-Commerce devront assurer le plus haut niveau possible de protection des données. Pour garantir la sécurité des données personnelles de leurs clients les marchands devront déployer tous les moyens techniques et respecter des règles strictes : la mise en œuvre d'un registre de consentements, la conservation des données, la sécurisation des mails transactionnels, le cryptage des mots de passe... Un délégué à la protection des données (DPO) sera désigné pour assurer la mise en place et le suivi de ces actions.

On passe dans une logique de responsabilisation totale de l'entreprise, une nécessité au regard des plus de 170 000 sites ne seront pas en conformité avec le règlement européen en mai 2018.

Rappelons que chaque jour des milliers d'attaques visent la totalité des acteurs du e-Commerce. La sécurité des données et des infrastructures techniques sont les enjeux majeurs du monde du web. Le nombre total de cyber-attaques a augmenté de 35% en l'espace d'un an. En France nous en avons recensé plus de 15 millions au 1er trimestre 2017 ce qui représente 4,4% des attaques mondiales. Un cadre contraignant pour les entreprises et des impacts majeurs à court terme Le baromètre RGPD1 démontre qu'à ce jour 44% des entreprises considèrent déjà qu'elles ne seront que partiellement conformes. Les sanctions en cas de manquement aux obligations imposées par la réglementation sont financières et indexées sur le chiffre d'affaires de l'entreprise. Elles peuvent atteindre de 10 à 20 millions d'euros ou 2 à 4% du CA, la sanction la plus élevée sera retenue. Un nouveau concept émerge : le « Privacy By design », un gage de qualité et de réassurance pour les entrepreneurs à la recherche d'une sécurisation optimale des données clients. Un site conçu en « Privacy by Design » garantit qu'aucun module n'a été ajouté à la structure du site et que la solution a été élaborée avec la protection des données comme prérequis à chaque étape de la mise en ligne du site.[lire la suite]

Besoin d'un formateur RGPD ? Besoin de former votre futur DPO ? Contactez-nous

A Lire aussi :

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contenus, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DCTEP n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Contactez-nous



Réagissez à cet article

Source : Le RGPD : 81% des entreprises ne seront pas en conformité en mai 2018 – Global Security Mag Online

RGPD : Quel est le profil idéal pour devenir DPO

CNIL.

COMMISSION NATIONALE
INFORMATIQUE & LIBERTÉS

RGPD : Quel
est le profit
idéal pour
devenir DPO

Aujourd'hui, 47 % des CIL sont issus de l'IT et 19 % possèdent un profil plutôt juridique, selon les chiffres de la Cnil.

Le reste est un panachage assez large, allant du documentaliste au responsable administratif. A priori, le poste de DPO devrait correspondre à ces mêmes profils. « *Il y a cependant aujourd'hui une tendance à penser que le DPO devra surtout disposer d'un profil juridique. Mais c'est une erreur. Il faut préserver la richesse de profils qui a fait la force des CIL, et laisser notamment le poste de DPO ouvert à des informaticiens* », souligne Bruno Rasle (Président de l'AFCDP). Ayant un rôle éminemment transversal, le DPO doit être un « *très bon communicant* », indique-t-on à la Cnil. Outre la technique et le juridique, il doit également bien connaître les enjeux business, afin de ne pas se positionner comme un frein au développement de l'entreprise, mais davantage comme un garant du respect de la « privacy ». Un respect qui peut d'ailleurs être très positif en termes d'image de marque, indique l'AFCDP. Au final, il s'agit donc d'un poste très « politique », plutôt accessible aux collaborateurs expérimentés...[lire la suite]

Besoin d'un formateur RGPD ? Besoin de former votre futur DPO ? Contactez-nous

A Lire aussi :

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Des chercheurs découvrent une campagne de phishing durant laquelle des conversations authentiques sont détournées, pour diffuser des malwares

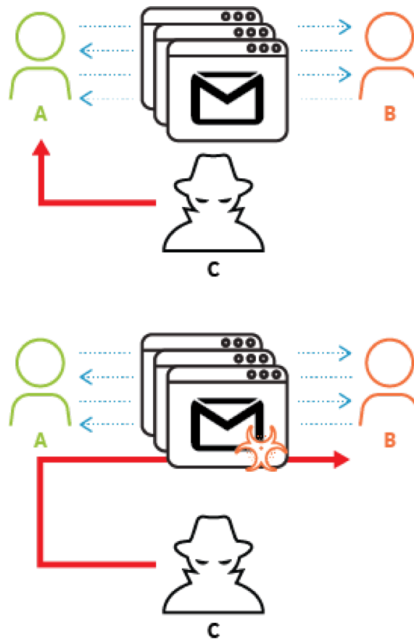


En mai 2017, l'unité 42 de Palo Alto Networks a identifié une campagne d'hameçonnage limitée baptisée FreeMilk qui a visé différents individus et entités à travers le monde. L'acteur de la menace a exploité la vulnérabilité d'exécution de code à distance CTP-2017-0199 Microsoft Word Office / WordPad avec un contenu soigneusement conçu pour chaque destinataire cible.

Les chercheurs de Palo Alto ont expliqué que leur analyse a révélé que les courriels utilisés pendant la campagne portaient sur de multiples comptes de messagerie compromis liés à un domaine légitime en Asie du Nord-Est. « Nous croyons que l'acteur de la menace a détourné une conversation en cours existante et légitime et s'est posé par la suite comme l'expéditeur légitime afin d'envoyer des courriels malveillants de phishing aux destinataires. »

En clair, les chercheurs ont fait valoir que des hackers ont été en mesure d'intercepter des conversations légitimes par courrier électronique entre les individus et les ont détournées. L'objectif était de diffuser des logiciels malveillants vers les réseaux d'entreprise en utilisant des messages de phishing hautement personnalisés conçus pour ressembler à des communications avec l'interlocuteur d'origine.

Le schéma ci-dessous résume assez bien la situation.



Source : Palo Alto

Conversation détournée pour diffuser des logiciels malveillants

Des attaques utilisant cette technique ont permis d'infiltrer plusieurs réseaux, y compris ceux d'une banque du Moyen-Orient, des entreprises européennes de services relatifs à la propriété intellectuelle, une organisation sportive internationale et des « individus ayant des liens indirects avec un pays de l'Asie du Nord-Est. » Les chercheurs de Palo Alto ont expliqué qu'en cas de succès, le document malveillant télécharge deux charges utiles malveillantes : PoohMilk et Freenki...[lire la suite]

QUE PROPOSE LE NET EXPERT, (EXPERT INFORMATIQUE ASSERMENTÉ) :

- SENSIBILISATIONS / FORMATIONS (n° formateur)
 - RECHERCHE DE PREUVES
- EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)

NOTRE MÉTIER :

 - SENSIBILISATION / FORMATIONS :
 - CYBERCRIMINALITÉ
 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU RGPD
 - À LA FONCTION DE DPO
- RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
 - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
- EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

FORMATIONS EN CYBERCRIMINALITÉ, RGPD ET DPO : En groupe dans la toute la France ou individuelle dans vos locaux sous forme de conférences, ou de formations, de la sensibilisation à la maîtrise du sujet, suivez nos formations ;

COLLECTE & RECHERCHE DE PREUVES : Nous mettrons à votre disposition notre expérience en matière d'expertise technique et judiciaire ainsi que nos meilleurs équipements en vue de collecter ou rechercher des preuves dans des téléphones, ordinateurs et autres équipements numériques ;

EXPERTISES TECHNIQUES : Dans le but de prouver un dysfonctionnement, de déposer ou vous protéger d'une plainte, une expertise technique vous servira avant procès ou pour constituer votre dossier de défense ;

AUDITS RGPD / AUDIT SÉCURITÉ / ANALYSE D'IMPACT : Fort de notre expérience d'une vingtaine d'années, de notre certification en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005) et des nombreuses formations suivies auprès de la CNIL, nous réaliserons un état des lieux (audit) de votre installation en vue de son amélioration et vous accompagnons dans l'établissement d'une analyse d'impact et de votre mise en conformité ;

MISE EN CONFORMITÉ CNIL/RGPD : Nous mettrons à niveau une personne de votre établissement qui deviendra référent CNIL et nous l'assisterons dans vos démarches de mise en conformité avec le RGPD (Règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel).

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

NOS FORMATIONS : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>
(Numéro formateur n°93 84 03041 84 (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle))



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contenus, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DCTEP n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert
INFORMATIQUE
Cybersécurité & Conformité [Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Source : Des chercheurs découvrent une campagne de phishing durant laquelle des conversations authentiques sont détournées, pour diffuser des malwares

Vérifiez d'urgence que vos enfants n'utilisent pas l'application Sarahah



Vérifiez
d'urgence que
vos enfants
n'utilisent
pas
l'application
Sarahah

« Sarahah » est la nouvelle application à la mode chez les adolescents mais qui inquiète les adultes. Basé sur le principe des messages anonymes, le réseau social apparaît comme une porte ouverte au cyber-harcèlement.



Sarahah n'avait pas vocation à se retrouver dans les mains des adolescents. Conçue par Zain al-Abidin Tawfiq, l'application permet à ses utilisateurs d'envoyer des messages en gardant l'anonymat. Une méthode que l'homme imagine pour des entreprises afin que les employés puissent proposer des améliorations à leur patron sans s'exposer.

Oui mais voilà, comme toute application celle-ci a vite été appropriée par les jeunes qui en ont détourné le but premier : exit les messages pour améliorer les entreprises, bonjour le harcèlement anonyme.

En effet, comme le rapport le Tribunal du net, certains ados s'en serviraient déjà en France pour harceler leurs camarades. Sous couvert d'anonymat, l'insulte est plus facile. D'autant que les personnes attaquées ne peuvent se défendre puisqu'ils ne peuvent pas répondre aux messages... L'inquiétude grandit donc dans les écoles, d'autant que Sarahah aurait déjà plus de succès que Snapchat ou Instagram...[lire la suite]

QUE PROPOSE LE NET EXPERT, (EXPERT INFORMATIQUE ASSERMÉNTÉ) :

- SENSIBILISATION & FORMATIONS (n° formateur Direction du Travail)
 - EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - RECHERCHE DE PREUVES
- NOTRE MÉTIER :
- SENSIBILISATIONS & FORMATIONS :
 - EN CYBERCRIMINALITÉ
- EN PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU RGPD
 - AU MÉTIER DE DPO
- EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
- RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
 - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES

FORMATIONS EN CYBERCRIMINALITÉ, RGPD ET DPO : En groupe dans la toute la France ou individuelle dans vos locaux sous forme de conférences, ou de formations, de la sensibilisation à la maîtrise du sujet, suivez nos formations ;

EXPERTISES TECHNIQUES : Dans le but de prouver un dysfonctionnement, de déposer ou vous protéger d'une plainte, une expertise technique vous servira avant procès ou pour constituer votre dossier de défense ;

COLLECTE & RECHERCHE DE PREUVES : Nous mettons à votre disposition notre expérience en matière d'expertise technique et judiciaire ainsi que nos meilleurs équipements en vue de collecter ou rechercher des preuves dans des téléphones, ordinateurs et autres équipements numériques ;

AUDITS RGPD / AUDIT SÉCURITÉ / ANALYSE D'IMPACT : Fort de notre expérience d'une vingtaine d'années, de notre certification en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005) et des nombreuses formations suivies auprès de la CNIL, nous réaliseront un état des lieux (audit) de votre installation en vue de son amélioration et vous accompagnons dans l'établissement d'une analyse d'impact et de votre mise en conformité ;

MISE EN CONFORMITÉ CNIL/RGPD : Nous mettons à niveau une personne de votre établissement qui deviendra référent CNIL et nous l'assisterons dans vos démarches de mise en conformité avec le RGPD (Règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel).

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

NOS FORMATIONS : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>
(Numéro formateur n°93 84 03041 84 (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle))



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
(Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Réagissez à cet article

Source : *La nouvelle application qui inquiète les parents et les professeurs: la nouvelle porte ouverte au cyber-harcèlement?* – www.sudinfo.be

Quels risques pour ne pas avoir fait faire d'expertise indépendante avant ses élections par voie électronique ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de detection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI vous informe	Quels risques pour ne pas avoir fait faire d'expertise indépendante avant ses élections par voie électronique ?				

La fiabilité et les modalités de mise en œuvre du vote électronique sont soumises quasiment chaque année à l'examen du juge. Plus d'un a pu se dire surpris de la contradiction apparente entre la jurisprudence du Conseil d'État et celle de la Cour de cassation relativement à l'obligation de réaliser une expertise indépendante préalablement à chaque scrutin recourant au vote électronique.

Le Conseil d'État, dans son arrêt 368748 du 11 mars 2015, a jugé nécessaire la réalisation d'une telle expertise avant chaque scrutin, afin de garantir de manière certaine « la sincérité des opérations électorales ».

La Cour de cassation, dans son arrêt du 21 septembre 2016, indique « qu'il résultait de l'expertise indépendante conduite entre juillet et octobre 2012 que le système de vote électronique utilisé pour le scrutin ne présentait aucune modification substantielle depuis celle qui avait été diligentée en 2005 lors de sa mise en place, le tribunal a exactement décidé qu'il avait été satisfait aux prescriptions des articles R. 2314-12 et R. 2324-8 du code du travail ; » On voit ici le problème qui se pose à l'organisateur d'un scrutin désireux de satisfaire à ses obligations mais aussi désireux de gérer au mieux les coûts occasionnés par l'organisation du vote électronique. Faut-il ou non diligenter une expertise indépendante, alors que la solution de vote a été expertisée auparavant ? Une circonstance est de nature à jeter un trouble encore plus grand lorsque l'on sait que le même système de vote a été utilisé dans les deux cas, objet de ces jurisprudences apparemment contradictoires, mais pour des élections différentes. Le problème n'est qu'apparent et la contradiction peu fondée...[lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

A Lire aussi :

Nouveautés dans l'organisation des votes électroniques pour les élections professionnelles

3 points à retenir pour vos élections par Vote électronique

Le décret du 6 décembre 2016 qui modifie les modalités de vote électronique

Modalités de recours au vote électronique pour les Entreprises

L'Expert Informatique obligatoire pour valider les systèmes de vote électronique

Dispositif de vote électronique : que faire ?

La CNIL sanctionne un employeur pour défaut de sécurité du vote électronique pendant une élection professionnelle

Notre sélection d'articles sur le vote électronique

**Vous souhaitez organiser des élections par voie électronique ?
Cliquez ici pour une demande de chiffrage d'Expertise**



Vos expertises seront réalisées par **Denis JACOPINI** :

- Expert en Informatique **assermenté et indépendant** ;

- **spécialisé dans la sécurité** (diplômé en cybercriminalité et certifié en Analyse de risques sur les Systèmes d'Information « ISO 27005 Risk Manager ») ;

- ayant suivi la **formation délivrée par la CNIL sur le vote électronique** ;

- qui n'a **aucun accord ni intérêt financier** avec les sociétés qui créent des solutions de vote électronique ;

- et possède une expérience dans l'analyse de nombreux systèmes de vote de prestataires différents.

Denis JACOPINI ainsi **respecte l'ensemble des conditions recommandées** dans la Délibération de la CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet.

Son expérience dans l'expertise de systèmes de votes électroniques, son indépendance et sa qualification en sécurité Informatique (ISO 27005 et cybercriminalité) vous apporte l'assurance d'une qualité dans ses rapports d'expertises, d'une rigueur dans ses audits et d'une impartialité et neutralité dans ses positions vis-à-vis des solutions de votes électroniques.

Correspondant Informatique et Libertés jusqu'en mai 2018 et depuis Délégué à La Protection des Données, nous pouvons également vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Contactez-nous

Source : Vote électronique : l'expertise préalable comme principe fondamental du droit électoral – Global Security Mag Online

Les nouvelles techniques des pirates pour piller les distributeurs de billets



Les nouvelles
techniques
des pirates
pour piller
les
distributeurs
de billets

Phishing, hacking, infections « fileless », prise de contrôle à distance. Les braqueurs de banque utilisent des méthodes de plus en plus sophistiquées, presque invisibles, pour mettre la main sur le pactole des banques.

Quand on pense à des braqueurs de banque, on s'imagina la plupart du temps une bande de malfrats cagoulés et armés jusqu'aux dents, fonçant sur les agences en voiture-bélier. Mais la réalité est bien différente de nos jours. C'est souvent à coup d'ordinateurs et de codes malveillants que les braqueurs du XXI^e siècle mettent la main sur le liquide des distributeurs, et cela avec un degré de technicité de plus en plus impressionnant.

D'après un rapport que vient de publier l'agence Europol, les premiers malwares qui ont permis de vider des guichets automatiques datent de 2009. Ils s'appellent Skimer, Ploutus ou Padkin-Tyupkin, et nécessitent d'accéder physiquement à l'intérieur de ces machines. Pour cela, les pirates s'appuient soit sur un complice de la banque, soit sur un jeu de clés. En effet, il arrive que les distributeurs ne soient protégés qu'avec de simples verrous de type boîte aux lettres !



Figure 4. How a typical physical ATM malware attack is carried out

A l'intérieur du distributeur se trouve généralement un PC sous Windows XP que les pirates infectent avec une porte dérobée. Celle-ci est installée directement depuis un CD ou une clé USB au niveau de XFS (Extension for Financial Services), un *middleware* qui permet de gérer l'interaction entre les différents éléments logiciels et matériels du distributeur: clavier, lecteur de carte, cassettes d'argent, processeur de chiffrement, etc.

Des mules pour récupérer le magot

L'infection nécessite habituellement un démarrage sous Linux. Puis les pirates repassent la machine sous Windows XP et referment les ouvertures physiques. Toute cette opération prend moins de 10 minutes. En apparence, tout fonctionne de nouveau comme avant. En réalité, la porte dérobée permet à des mules d'entrer des commandes secrètes par le clavier numérique et d'éjecter l'argent. Voici une démonstration réalisée en 2014 par les chercheurs de GData...[lire la suite]

http://www.youtube.com/embed/rZ8_tbTnNUE

QUE PROPOSE LE NET EXPERT, (EXPERT INFORMATIQUE ASSERMENTÉ) :

- FORMATIONS (n° formateur Direction du Travail)
- EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - RECHERCHE DE PREUVES
- NOTRE MÉTIER :
 - FORMATIONS :
 - EN CYBERCRIMINALITÉ
 - EN PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU RGPD
 - AU MÉTIER DE b
- EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
- RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
 - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES

FORMATIONS EN CYBERCRIMINALITÉ, RGPD ET DPQ : En groupe dans la toute la France ou individuelle dans vos locaux sous forme de conférences, ou de formations, de la sensibilisation à la maîtrise du sujet, suivez nos formations ;

EXPERTISES TECHNIQUES : Dans le but de prouver un dysfonctionnement, de déposer ou vous protéger d'une plainte, une expertise technique vous servira avant procès ou pour constituer votre dossier de défense ;

COLLECTE & RECHERCHE DE PREUVES : Nous mettrons à votre disposition notre expérience en matière d'expertise technique et judiciaire ainsi que nos meilleurs équipements en vue de collecter ou rechercher des preuves dans des téléphones, ordinateurs et autres équipements numériques ;

AUDITS RGPD / AUDIT SÉCURITÉ / ANALYSE D'IMPACT : Fort de notre expérience d'une vingtaine d'années, de notre certification en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005) et des nombreuses formations suivies auprès de la CNIL, nous réaliseront un état des lieux (audit) de votre installation en vue de son amélioration et vous accompagnons dans l'établissement d'une analyse d'impact et de votre mise en conformité ;

MISE EN CONFORMITÉ CNIL/RGPD : Nous mettrons à niveau une personne de votre établissement qui deviendra référent CNIL et nous l'assisterons dans vos démarches de mise en conformité avec le RGPD (Règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel).

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

NOS FORMATIONS : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>

(Numéro formateur n°93 84 03041 84 (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle))



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisée en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, conteneur, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Animation de la conférence de 2014, 2015, 2016)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Réagissez à cet article

Source : *Les nouvelles techniques des pirates pour piller les distributeurs de billets*